

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 6 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord

NOR : JUSF2329822A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand Nord ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaire : Madame Hélène DEMOL

Suppléant : Monsieur Emmanuel SELLIEZ

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur Tahar AIB
- Suppléante : Madame Monique ABBASSI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Claire DROUHIN
Monsieur Jérôme GILBERT
- Suppléants : Monsieur Christophe CARON
Madame Audrey GILBERT

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Geoffrey BUISSON
Monsieur Mohamed REZGUI
Madame Asma CHERIGUI
Madame Gaëlle HERVIEU
Monsieur Moustapha DOUANI
Madame Céline LAMBERT
- Suppléants : Monsieur David CATOIRE
Madame Anne DELSINNE
Madame Manon LAMBERT
Monsieur Salem NOR
Monsieur Feissal BENFIALA
Monsieur Benoît DJEMLI

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 06/11/2023

Le directeur inter-régional,

Philippe REYROLLE